



Il y a quarante ans, on marchait sur la lune ... Avec la CRE et EDF, on marche sur la tête.

De l'avis même du Ministère de l'Ecologie, « *l'objectif du Grenelle de l'Environnement, c'est de réduire la consommation d'énergie* » (1). Cette orientation concerne toutes les énergies et tous les secteurs. Nous pensions donc, naïvement sans doute, que les actions visant les économies d'électricité faisaient consensus.

Pourtant, à la demande d'EDF, la commission de régulation de l'énergie (CRE), vient de proposer l'exact contraire : conforter les gaspillages et « taxer » les négaWatts. Un nouvel acteur, Voltalis, propose en installant des boîtiers pilotables à distance chez les consommateurs de réguler les écarts entre la capacité de production et la demande électrique aux périodes de pointe en « effaçant » temporairement les consommations de certains appareils. Or la CRE, gendarme des marchés du gaz et de l'électricité, a jugé au terme d'un raisonnement complexe que cette offre entraînait une distorsion de marché si Voltalis n'indemnisait pas les producteurs du manque à gagner !

L'enjeu direct semble modeste : la technologie de Voltalis ne fournit pas à proprement parler un service d'économie d'énergie et les consommations en jeu dans les « mécanismes d'ajustement » sont aujourd'hui inférieures à 1 % du marché.

Mais si cette décision apparemment technique est devenue en quelques jours une véritable « affaire », c'est parce qu'elle révèle à quel point la filière électrique et ses acteurs dominants restent, contre l'esprit du Grenelle, sous l'emprise d'une logique de priorité à la production.

Cette affaire CRE/Voltalis est le dernier avatar d'une succession d'actions systématiques des producteurs d'énergie électrique pour conforter par tous les moyens la production en tuant dans l'œuf les efforts de maîtrise des consommations : saturation de l'offre d'électricité par la décision de lancer un premier puis un deuxième EPR ; attaques multiples pour que le tout-électrique, grâce à une série de dérogations, ne soit pas pénalisé par la future réglementation thermique ; poursuite de la pénétration du chauffage électrique dans les bâtiments (80 % du neuf) engendrant de très graves problèmes de gestion des pointes de production, etc ...

La décision de la CRE, dont les aspects sont complexes, est d'une exceptionnelle gravité. Elle pénalise l'innovation, favorise les conservatismes et conforte des rentes de situation.

Il est grand temps de changer de paradigme énergétique et de donner l'absolue priorité à cette idée toute simple : l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que nous n'avons pas besoin de produire. Et il faut concentrer notre volonté et notre imagination sur la création d'un système énergétique adapté à cette nouvelle orientation. Il en va de l'avenir de cette petite bulle bleue dont la beauté, il y a tout juste 40 ans, a saisi l'humanité.

Association négaWatt

21 juillet 2009

(1) Dépêche AFP du 20 juillet 2009.

(2) Délibération de la CRE du 9 juillet 2009 « portant communication sur l'intégration des effacements diffus au sein du mécanisme d'ajustement. »